dans lequel la méprise n'eut pas seulement lieu sur le vivant, mais encore à l'autopsie même : l'erreur ne fut reconnue que par une dissection attentive de la tumeur. Au-dessous d'une couche de tissu cellulaire induré, on trouva le rein déformé, aplati, intimement uni à la masse cancéreuse, mais tout-à-fait exempt lui-même de dégénérescence hétérologue.

876. *Traitement palliatif.* — Bains chauds (79. C. γ.). Topiques émolliens et narcotiques. Au besoin, quelques émissions sanguines. Opiacés en potions, en lavemens, en applications endermiques, etc. Voilà pour calmer les douleurs.

Combattre l'hématurie par les moyens appropriés (239. G.), si cette affection symptomatique vient à se produire dans des proportions alarmantes.

Médication corroborante (140-3), pour lutter contre les progrès de la cachexie cancéreuse et de l'hydropisie, et pour prolonger l'existence des malades.

Emploi des révulsifs cutanés, mais plutôt dans le but d'amuser et de préoccuper l'imagination des malades que dans l'espérance, malheureusement vaine, de porter réellement remède à leur mal.

CHAPITRE X.

HYDROPISIES.

ARTICLE PREMIER.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES.

877. *Bibliographie.* — HIPPOCRATE. — *Passim.* — Notons particulièrement certains passages qui concernent les points que voici : 1° l'endémicité de l'hydropisie dans les contrées marécageuses (Περὶ ἀέρων ὑδάτων τόπων. Ed. Kuhn, t. I, p. 533) ; 2° le développement de cette maladie à la suite des fièvres quartes (*ibidem*, p. 544) ; 3° la vertu thérapeutique d'une potion à base de cantharides (Περὶ διαίτης. Ed. Kuhn, t. II, p. 97) ; 4° la difficulté de la cicatrisation des ulcères chez les hydropiques (*Aphorism.*, sect. VI, n. 8) ; 5° la résolution des hydropisies à la suite d'une diarrhée abondante (*ibid.*, n. 14) ; 6° la toux considérée comme un signe de mauvais augure, quand elle survient chez l'hydropique (*ibid.*, n. 35). — Remarquons aussi, car cela est bien digne de remarque, qu'il y a, dans le *Pronostic* (édition Kuhn, t. I, p. 95), un passage où le grand Hippocrate, ne faisant là, au surplus, que répéter et consacrer, à peu près dans les mêmes termes, un article des *Prénotions coaques* (édition Kuhn, t. I, p. 309), reconnaît expressément une classe d'hydropisies qui se montrent liées à des douleurs de reins, par opposition aux hydropisies qui dépendent du foie. J'ai déjà cité plus haut (674) le passage en question. Ainsi, les Asclépiades paraissent donc avoir entrevu, sans le secours de l'anatomie pathologique, sans l'examen chimique des urines, mais par les seuls symptômes qu'il leur était donné d'observer, la nature distincte et particulière de ces hydropisies, dont la science contemporaine a constaté les rapports avec la néphrite et l'albuminurie (675).

PSEUDO-HIPP. — *Passim.* — Voyez, notamment, *Prénotions coaques*, édit. Kuhn, t. I, p. 309, passage déjà cité (Hydropisies avec douleurs lombaires) ; *ibid.*, p. 310 (Pronostic désespéré à l'égard de ceux qui, après avoir été guéris de leur hydropisie, éprouvent une récidive) ; *ibid.*, p. 314 (Résolution de la leucophlegmatie par suite de diarrhée) ; Περὶ κρισίων, édit. Kuhn, t. I, p. 147 (Résolution des hydropisies par la diarrhée ou par le moyen d'urines abondantes) ; livre IV du traité Περὶ νούσων, édit. Kuhn, t. II, p. 377-80 (Doctrine générale sur l'hydropisie. — Trois formes de cette maladie chez les femmes : 1° hydropisie de matrice : c'était, sans doute, à ce que je pense, notre hydropisie enkystée de l'ovaire ; 2° hydropisie du ventre ; 3° hydropisie des jambes) ; enfin, Περὶ πάθων, édit. Kuhn, t. II, p. 399 (Hydropisie sous la dépendance de la rate, ou du foie, ou de la lienterie, etc.).

CELSE. — Lib. III, cap. II, sect. 10.

ARÉTÉE. — (*Des causes et des signes des maladies chroniques.*) Livre II, chap. I (Περὶ ὕδρωπος). — Il n'est pas hors de propos de remarquer que, dans le *Traité de la cure des maladies chroniques* (150), le chapitre correspondant à celui que je viens de citer manque tout entier, lacune assurément des moins regrettables parmi toutes celles que l'injure des ans a produites dans les écrits de l'illustre médecin de Cappadoce.

AVICENNE. — (*Canon*) Lib. III, fen XIV, tract. 4, c. 4, *De hydropisi.*

SYDENHAM. *Tractatus de hydrope.* (Dans les *Opera omnia.*) — Sous le nom d'hydropisie, Sydenham, comme tous les anciens, n'envisage guère autre chose que l'anasarque et l'ascite, ou, pour le dire en

un seul mot, les cas d'hydropisie générale. A peine donne-t-il quelques lignes à l'hydropisie enkystée de l'ovaire.

BOERRHAAVE. — (*Aphor.*) n. 1215-53, *Hydrops.* — Plus, les *Commentaires* de Van-Swieten. — Déjà, sous le titre en question, Boerrhaave, avec des idées plus larges et plus générales que ne les avaient eues les anciens, passe successivement en revue : 1° l'hydrocéphale externe et interne, 2° l'hydrothorax, 3° l'hydropisie du poumon (œdème, hydatides ou kystes purement séreux), 4° le bronchocèle ou goître séreux, 5° les kystes séreux sous-cutanés, 6° l'hydropisie de l'ovaire, 7° l'hydromètre, 8° l'anasarque, 9° l'ascite, 10° enfin, les diverses espèces d'hydrocèle.

MORGAGNI. — Epist. LVI, art. 10-11 (Oblitération de la veine iliaque gauche, chez une femme dont le membre abdominal correspondant était habituellement œdémateux).

MONRO (Donald). *An Essay on the Dropsy and its different species.* Londres, 1763, in-8°.

BÀCHER. *Recherches sur les maladies chroniques, particulièrement sur les hydropisies et sur les moyens de les guérir.* Paris, 1776, in-8°.

BRESCHET. *Recherches sur les hydropisies actives en général, et sur l'hydropisie active du tissu cellulaire en particulier.* Thèse inaug. Paris, 1812, n° 173.

ITARD. — (Dans le *Dict. des sc. méd.*, t. XXII, p. 361-453.) — Article *Hydropisie.*

BOUILLAUD. *De l'oblitération des veines et de son influence sur la formation des hydropisies partielles : considérations sur les hydropisies passives en général.* (Dans les *Archives*, juin 1827.)

— *Observations et considérations nouvelles sur l'oblitération des veines, regardée comme cause d'hydropisie.* (Dans les *Archives* mai 1824.)

PORTAL. *Observations sur la nature et le traitement de l'hydropisie.* Paris, 1824, 2 vol. in-8°.

RAYER. — (Dans le *Dictionn. de méd.*, en 21 vol., — t. XI, p. 420-56). — Article *Hydropisie.*

REYNAUD. *Des obstacles à la circulation du sang dans le tronc de la veine porte, et de leurs effets anatomiques et pathologiques.* (Dans le *Journal hebdomadaire*, année 1829, n° 43). — Mémoire judicieux, fondé sur trois observations, dont deux présentaient une oblitération incomplète de la veine porte, et la troisième, une oblitération complète de cette veine. — Ascite dans ces trois cas. — Circulation veineuse supplémentaire, par le moyen d'une dilatation extraordinaire des veines collatérales, soit les veines sous-péritonéales, diaphragmatiques et autres veines profondes, soit les veines sous-cutanées de l'abdomen. D'où M. Reynaud conclut, avec toute raison, que, dans un cas donné d'ascite, la dilatation de ces dernières veines doit être considérée comme un signe précieux qui tend à établir que l'ascite a pour cause un empêchement quelconque de la circulation dans le système de la veine porte, c'est à savoir, dans le tronc même de cette veine, ou bien dans le foie. Et, si l'on veut avoir encore plus de lumières sur ce point, je dois, comme M. Reynaud lui-même, renvoyer les lecteurs aux observations qu'il avait précédemment publiées (même journal, n°s 16 et 17), en preuve de la circulation veineuse supplémentaire, dont le développement peut quelquefois aller jusqu'à remplacer parfaitement le service des troncs oblitérés. (Ire observation : Oblitération de la veine iliaque gauche, sans œdème du membre ni aucun autre inconvénient depuis longues années; circulation supplémentaire, par le moyen d'une énorme veine sous-cutanée. — IIe observation : Oblitération presque complète de la veine cave supérieure, par suite de la pression qu'exerçait sur cette veine un anévrisme de l'aorte; maintien du libre retour du sang vers le cœur, par des voies collatérales suffisamment élargies.)

CORBIN. *De l'oblitération des veines comme cause d'œdème ou d'hydropisie partielle, spécialement dans les membres inférieurs.* (Dans les *Archives*, avril 1831.)

LITTRÉ. — (Dans le *Répertoire*, t. XVI, p. 1-41.) — Article *Hydropisie.*

COMBETTE. *De l'hydropisie.* Thèse de concours. Paris, 1840, in-8°.

ANDRAL. — (*Essai d'hématologie pathologique.* Paris, 1843, in-8°.) Chap. II, art. VI, *Du sang dans les hydropisies.*

MONNERET et FLEURY. — (*Compendium*, t. IV, p. 598-634.) — Article *Hydropisie.* — Très bon résumé des faits jusqu'à ce jour acquis à la science sur l'objet en question.

LASSERRE. *Mémoire sur les congestions séreuses métastatiques chez les nouvelles accouchées.* (Dans *Gazette médic.*, année 1843, n°s 47 et 48.)

TANQUEREL DES PLANCHES. *De la valeur de l'hydropisie dans les maladies; des indications thérapeutiques auxquelles elle donne lieu.* Thèse de concours. (La rédaction même des termes de la question est le fait du jury.) Paris, 1844, in-8°.

Voyez, en outre, la bibliographie qui concerne la néphrite albumineuse (665).

§ I. Idée sommaire des Hydropisies, et des trois tribus en lesquelles se partage cette famille nosographique.

878. *Définition.* — Le *Dictionnaire de l'Académie* définit l'hydropisie dans les termes que voici : Accumulation de sérosité dans quelque partie du corps où il ne devrait point y en avoir. Assurément, cette définition en vaut beaucoup d'autres, qui n'ont aucun mérite de plus, si ce n'est d'être prolixes et pédantesques. C'est donc dans le même sens, conformément à la tradition consacrée par la grande majorité des nosographes qui nous ont devancés, et d'après l'usage encore généralement suivi tant parmi les médecins eux-mêmes que parmi les gens du monde ; c'est dans le même sens, encore un coup, mais seulement avec moins de simplicité et de concision, pour gagner, si je ne m'abuse, en exactitude et précision, que nous pourrons donner la définition qui suit :

Toutes les fois qu'une accumulation pathologique, soit de sérosité proprement dite, soit d'un liquide quelconque d'apparence séreuse, se produit et se trouve close dans l'intérieur d'une cavité naturelle ou accidentelle, ou bien dans les vacuoles interstitiels des tissus organiques, cela s'appelle une hydropisie.

Je dis accumulation pathologique, afin de distinguer expressément le cas d'hydropisie d'avec la présence normale d'une certaine quantité de sérosité dans une cavité naturelle de l'économie. Ainsi, par exemple, puisque les recherches de M. Magendie ont établi la réalité du liquide céphalo-rachidien comme condition inhérente à l'état normal, comme condition tout-à-fait indispensable à l'entretien de la vie, évidemment l'hydrocéphale et l'hydrorachis ne commencent que lorsque la sérosité se trouve en quantité surabondante et vraiment extraordinaire à l'intérieur du crâne et du canal vertébral. Autre exemple : les eaux de l'amnios sont un des effets naturels de la grossesse, une des circonstances les plus essentielles à cet état physiologique ; mais si ces eaux croissent d'une façon énorme, au point de produire prématurément une distension extrême de l'utérus, de rendre l'avortement inévitable ou toujours imminent, et même de compromettre plus ou moins gravement la santé de la mère, alors, et seulement alors, il y a ce qu'on appelle une hydropisie de l'amnios.

Je ne dis pas seulement une accumulation de sérosité, mais aussi une accumulation d'un liquide quelconque d'apparence séreuse. C'est afin d'embrasser certains cas qui ont reçu, non sans raison, le nom d'hydropisie, encore bien que le liquide accumulé ne soit pas essentiellement séreux. Telle est, par exemple, l'hydronéphrose qui se produit avec la dilatation extraordinaire du bassin et des calices consécutivement à l'oblitération de l'uretère ou à toute autre cause d'ischurie, et qui est, en effet, une hydropisie constituée par l'accumulation d'un liquide primitivement urineux.

Quelques auteurs contemporains, je dois le dire, ont voulu restreindre le terme d'hydropisie à ne plus désigner dorénavant que les cas, d'ailleurs très nombreux encore, dans lesquels la sérosité s'accumule à titre d'épanchement dans l'intérieur des cavités séreuses (303), ou bien à titre d'infiltration dans le tissu cellulaire et les vacuoles interstitiels des organes. Pour justifier cette restriction, on se fonde sur ce que tous ces cas-là, quoique présentant encore entre eux d'assez remarquables variétés, offrent les plus intimes analogies, notamment sous le rapport du siége et de la pathogénie, et forment, en un mot, l'un des groupes les plus naturels de la nosographie. A Dieu ne plaise que nous contestions une vérité si frappante ! Aussi ne manquerons-nous pas de proclamer ici ce groupe comme une tribu véritablement à part dans la famille des hydropisies, et de consacrer un paragraphe (§ II) aux considérations générales qui le concernent, et ne concernent que lui seul.

Ajoutons qu'on se laisse entraîner trop loin, lorsqu'on va jusqu'à prétendre qu'entre les hydropisies dont nous venons de parler, et celles qui se produisent à l'intérieur de cavités muqueuses devenues accidentellement sans issue, ou bien à l'intérieur de certains kystes, il n'y a aucune affinité, aucune raison de rapprochement nosographique. Certes, je suis bien loin de le nier, les analogies sont plus nombreuses et plus importantes entre l'anasarque et l'ascite qu'elles ne le sont, par exemple, entre celle-ci et l'hydropisie de matrice ou l'hydropisie enkystée de l'ovaire ; mais je soutiens que toutes les hydropisies, telles que nous les prenons ici, offrent encore entre elles assez de ressemblance pour constituer légitimement une famille naturelle en nosographie organique. Et, sans vouloir entrer dans de trop longs développemens à l'appui de cette thèse, je me bornerai à remarquer que l'analogie contestée se révèle pourtant d'une manière incontestable : 1° sous le point de vue du phénomène caractéristique qui fait la base de la définition ci-dessus posée ; 2° sous le rapport de la symptomatologie, en ce que l'accumulation du liquide, quel qu'il soit, et où qu'il se produise, a, pour un de ses effets les plus communs, d'occasionner maints phénomènes de compression et de gêne des organes circonvoisins ; 3° sous le rapport de la thérapeutique, en ce que l'une des indications les plus générales est d'ouvrir une issue au liquide.

Cela dit, il reste évident qu'entre nous et les auteurs qui proposent d'entendre les hydropisies dans le sens le plus étroit, la dispute ne peut

rouler que sur une question de mots. Le fond des choses n'est point du tout en litige. Nous sommes prêts à souscrire, si l'on veut, à la restriction proposée, pourvu qu'on nous fournisse un terme nouveau qui représente la notion générale bien et dûment établie comme objet du présent chapitre. Mais je ne puis m'empêcher de faire remarquer que les auteurs dont je parle, après avoir, dans leurs articles *ad hoc*, établi dogmatiquement cette dérogation aux usages ordinaires du langage médical, ne laissent pas que de se montrer ensuite fort inconséquens sur ce point, et d'employer, comme tout le monde, soit au lit des malades, soit çà et là dans leurs écrits, des dénominations telles que celles-ci : *hydropisie de l'ovaire*, *hydropisie de matrice*, *hydropisie du sinus maxillaire*, etc., etc.

879. *Etymologie.* — Ὕδρωψ est un mot composé de Ὕδωρ, eau, et de Ὤψ, gén. Ὠπός, qui, au propre, veut dire œil, et, au figuré, aspect, air, apparence. D'où il résulte que le mot Ὕδρωψ a dû primitivement et naturellement signifier un liquide, une humeur ayant, jusqu'à un certain point, les apparences de l'eau, comme ce que nous nommons aujourd'hui la sérosité. C'est, en effet, dans une telle signification que nous le trouvons employé en plusieurs passages de différens traités de la collection hippocratique. Mais, de ce sens primitif, le mot Ὕδρωψ était venu, par métonymie, à signifier bien plus communément les maladies constituées par une accumulation extraordinaire de sérosité, soit dans l'intérieur du ventre (ascite), soit dans les chairs, comme disaient les Grecs (anasarque ou leucophlegmatie). Voilà les deux genres d'hydropisie dont il est particulièrement question chez les médecins de l'antiquité; car je ne dois pas compter ici la tympanite, qui était, à grand tort, englobée avec ces maladies-là comme une maladie congénère, comme un troisième genre d'hydropisie, sous la dénomination d'*Hydropisie sèche*, deux mots qui juraient l'un avec l'autre, et dont l'accouplement, bizarre et choquante catachrèse, ne représentait que trop bien tout ce qu'avait d'illogique la confusion générique de maladies si disparates. A peine trouve-t-on, en parcourant la collection hippocratique, quelques passages où d'autres hydropisies soient mentionnées, comme, par exemple, une prétendue hydropisie du poumon (Περὶ νούσων, livre II. — Éd. Kuhn, t. II, p. 277), point très énigmatique et bien fait pour mettre à *quia* toutes les interprétations des hellénistes et des médecins, — une hydropisie utérine, trop mal, trop vaguement, trop insuffisamment désignée (*loc. cit.*, — voir n. 877) — une hydrocèle endémique chez les enfans d'une certaine contrée (Περὶ ἀέρων ὑδάτων τόπων. — Éd. Kuhn, t. I, p. 529).

Quoi qu'il en soit, c'est avec toute raison, et par une synecdoque parfaitement légitime, ou, si l'on aime mieux un langage moins grammatical et plus philosophique, c'est en vertu des droits d'une généralisation éminemment rationnelle que nous autres médecins modernes comprenons sous le terme d'hydropisie, non plus seulement l'anasarque et l'ascite, mais tous les cas quelconques d'accumulation pathologique d'une humeur séreuse dans quelque partie du corps.

880. *Nomenclature.* — Abstraction faite des hydropisies qui ont leur nom à part depuis les temps les plus anciens, leur nom dûment consacré par une tradition multiséculaire (30), comme l'anasarque, l'ascite, etc., etc., rien de plus commode et de plus naturel que de désigner les autres, comme cela est aujourd'hui passé en usage pour plusieurs d'entre elles, à l'aide de mots composés qui aient les deux élémens que voici : 1° pour élément variable et propre à chacun de ces mots, le nom grec de l'organe où l'hydropisie donnée a son siége; 2° pour élément commun et formant la partie initiale de tous ces mots, le radical grec qui signifie eau, c'est-à-dire *hydr* ou *hydro*, selon que le radical qui vient après commence par une voyelle ou par une consonne. De là, par exemple, les termes qui suivent : hydrocéphale, hydrorachis, hydrothorax, hydromètre, etc., etc.

881. *Classification des hydropisies.* — A. *Première tribu :* Hydropisies ayant leur siége, soit dans les cavités naturelles que tapissent les membranes séreuses ou synoviales, soit dans les vacuoles interstitiels des tissus organiques. Je dis les vacuoles interstitiels des tissus, et non pas, comme on le répète généralement, les mailles ou vacuoles du tissu cellulaire; c'est afin de comprendre rigoureusement, formellement, dans les termes de ma définition, l'hydropisie interstitielle ou œdème de l'encéphale, cet organe dans le parenchyme duquel l'anatomie ne retrouve pas de tissu cellulaire; car, au surplus, il ne me paraît que trop vrai, malheureusement, que cet œdème-là est une réalité pathologique, qui a droit d'être posée comme une espèce de maladie à part, ainsi que l'ont déjà fait bien des pathologistes contemporains. Quoi qu'il en soit, les hydropisies de cette première tribu forment, je le répète encore, un des groupes nosographiques les plus naturels. Cela est immédiatement évident, en ce qui concerne les hydropisies des cavités séreuses; et l'on va voir, dans la suite du chapitre, combien sont intimes les rapports qui leur rattachent les hydropisies interstitielles (l'anasarque et les divers œdèmes). Faute de trouver dans le vocabulaire médical deux termes distincts, l'un pour désigner en général la famille entière des hydropisies, et l'autre pour désigner particulièrement cette deuxième tribu, force nous est bien, à moins de néologisme (et je ne veux pas, pour ma part, y avoir recours ici), force nous est bien de dénommer ladite tribu d'une façon assez vague et peu rigoureuse. Résignons-nous à dire que c'est là

la tribu des *hydropisies par excellence*, ou hydropisies proprement dites.

B. *Deuxième tribu :* Hydropisies ayant leur siége dans une cavité muqueuse, comme la cavité utérine, le sinus maxillaire, le bassinet, etc., dont l'orifice naturel se trouve accidentellement oblitéré ou obstrué. Appelons-les donc tout simplement *hydropisies des cavités muqueuses.*

C. *Troisième tribu :* Hydropisies ayant leur siége dans des kystes, c'est-à-dire dans des poches séreuses ou séro-fibreuses qui sont étrangères à l'organisation normale du corps, mais qui s'y trouvent développées accidentellement et contre nature : aussi les appelle-t-on *hydropisies enkystées.*

§ II. Points fondamentaux de la doctrine spéciale qui concerne la première tribu des hydropisies. (881. A.)

882. *Remarque préliminaire.* — Nos lecteurs, n'eussent-ils lu que notre livre, n'eussent-ils pas d'autres connaissances pathologiques que celles que nous leur avons exposées jusqu'ici, savent fort bien déjà que les inflammations des membranes séreuses ont pour un de leurs effets les plus ordinaires la production d'un épanchement séreux ou séro-purulent plus ou moins considérable (304. C., — *et passim*). Voilà donc, surtout quand l'épanchement se produit dans des proportions tant soit peu fortes, et que la sérosité en est l'élément principal et prédominant, autant de cas où l'on peut, à la rigueur, voir une hydropisie, en prenant ce terme à la lettre, et, pour ainsi dire, dans une acception absolue et judaïque. De même, les inflammations aiguës, subaiguës ou chroniques du tissu cellulaire entraînent toujours avec elles, dans un rayon plus ou moins étendu au-delà même des parties enflammées, un certain degré d'infiltration séreuse, autrement dit, d'œdème ou d'hydropisie interstitielle, comme nous l'avons expressément enseigné dans la théorie générale de l'inflammation (*Path. méd.* 279. B. α.), dans la description des phlegmons (*Path. chir.*, t. I, chap. II), dans l'histoire de l'éléphantiasis des Arabes (*Path. méd.* 699. A.). Ces cas complexes, où l'hydropisie, si tant est qu'on veuille, là encore, la reconnaître et l'invoquer, n'existe qu'à titre d'accompagnement et d'effet d'une inflammation, ont été parfaitement envisagés d'un point de vue général par M. Rayer (art. cité, chap. II), sous le titre d'*Hydrophlegmasies.* Ainsi trouve-t-on, nombre de fois, dans les écrits de nos contemporains, les termes d'*hydropleurite*, d'*hydroméningite*, d'*hydropéricardite*, d'*hydropéritonite*, d'*hydrarthrite*, etc., qui veulent désigner une pleurésie, une méningite, une péricardite, une péritonite, une arthrite, etc., avec présence d'un épanchement considérable de sérosité, soit limpide, soit trouble et purulente, dans l'intérieur de la plèvre, du péricarde, du péritoine, de la synoviale articulaire, etc. Quoi qu'il en soit, il est clair, en définitive, que tous les cas de cette sorte rentrent complétement dans l'histoire des inflammations ; que, s'ils étaient les seuls dans lesquels se produisît une accumulation pathologique de sérosité, nous n'aurions, en vérité, point de motif pour poser les hydropisies comme une famille nosographique à part. Mais, comme on le verra dans la suite de ce paragraphe, il se peut faire, et c'est même un événement fort commun, que, sans éprouver d'inflammation, et sous l'influence de conditions pathogéniques tout autres, le tissu cellulaire et les membranes séreuses deviennent le siége d'une véritable inondation de sérosité. Or donc, ce sont surtout les hydropisies de nature non inflammatoire qui doivent occuper ici notre attention ; et, si les hydrophlegmasies ne sont pas tout-à-fait en dehors des considérations et des recherches du présent chapitre, si elles y obtiennent encore une certaine place, c'est que, maintes fois, après la rémission ou même l'entière disparition du travail inflammatoire, l'accumulation de la sérosité peut subsister et nuire comme condition principale ou même unique des troubles morbides, et fonder, à l'instar de toute autre hydropisie, des indications particulières en fait de traitement.

Cela dit, entrons maintenant en matière.

883. *Sous le rapport des différens siéges que l'hydropisie peut occuper, reconnaissons ici les principaux genres nosographiques qui suivent.* — A. *Anasarque :* Hydropisie constituée par une infiltration de sérosité dans toute ou presque toute l'étendue de ce qu'on nomme le tissu cellulaire libre. Ce genre sera ci-après l'objet de l'article II de notre chapitre. L'anasarque, notons-le-bien tout de suite, dès qu'elle produit l'enflure des membres dans des proportions tant soit peu excessives, et surtout dès qu'elle se montre avec ce caractère d'universalité que nous venons de lui assigner dans la définition ci-dessus, ne laisse pas que d'être ordinairement accompagnée d'un certain degré d'hydropisie interstitielle dans divers organes, notamment dans les poumons, ou, ce qui est plus grave, dans l'encéphale, voire même, aussi, d'un certain degré d'épanchement séreux dans le péritoine, dans la plèvre, dans le péricarde, etc. Bref, à proprement parler, il y a là une hydropisie générale, telle que nous la rencontrons assez fréquemment dans le cours de la pratique : 1° comme l'un des élémens essentiels de la maladie de Bright (675. B.) ; 2° comme affection symptomatique des vices organiques du cœur, dans une période avancée des maladies dont ces vices sont la cause. Quoi qu'il en soit, rien ne pourrait être plus inutile, plus superflu que de consacrer à l'hydropisie générale un article à part ; car,

après les principes qui, dans la suite de ce paragraphe, vont être formulés sur les points les plus importans de la nosologie, de l'étiologie et de la thérapeutique de toutes les hydropisies proprement dites, après l'histoire particulière de l'anasarque, de l'ascite, de l'hydrothorax, et, en un mot, de chacune de ces hydropisies locales, dont la coexistence constitue l'hydropisie générale, qu'aurais-je à dire de celle-ci ? Rien qui ne fût déjà parfaitement su par le lecteur ; rien, assurément, sinon ce que j'aurai déjà enseigné en termes formels, ou ce qu'on aura, de soi-même, compris avec la plus facile évidence,—j'allais presque dire, irrésistiblement.

B. *Œdème proprement dit :* Hydropisie consistant, comme l'anasarque, dans une infiltration séreuse du tissu cellulaire libre, mais avec cette différence capitale, que l'infiltration, au lieu d'être universelle ou à peu près, se trouve limitée à une région particulière. De là, maintes et maintes espèces d'œdème à distinguer, suivant la partie affectée : Œdème des pieds, Œdème des membres abdominaux, ou seulement de l'un des deux, Œdème du scrotum, Œdème du bras, Œdème des paupières, Œdème du cuir chevelu, Œdème de la face, etc., etc. Je ne saurais, assurément, me faire ici un devoir de passer complétement en revue, et une à une, ces diverses espèces d'œdèmes. Je ne pourrais remplir une pareille tâche, à moins d'entrer dans des détails infinis que les bornes de notre ouvrage ne me permettent pas du tout, et qui, d'ailleurs, je le crois du moins, peuvent être mis de côté sans trop d'inconvénient, et suppléés en quelque sorte par les généralités où ils sont implicitement contenus. Or, la théorie générale de l'œdème se trouvera dévoilée tout entière, et même de la façon la plus explicite, quand, indépendamment de tout ce que le présent paragraphe va embrasser concernant les symptômes, la nature, les causes et le traitement des hydropisies proprement dites, on aura encore lu l'article consacré à l'histoire de l'anasarque. Car, passez-moi cette manière de parler, l'œdème n'est qu'une portion d'anasarque ; il est en petit et dans un siége circonscrit, ce que l'anasarque est en grand et dans la totalité du corps. Ainsi donc, il n'y a pas du tout lieu de s'étonner que je n'aie pas cru devoir réserver un article à part pour le genre Œdème. —(Οἴδημα, Hipp.—Mais, dans les livres hippocratiques, ce mot signifie indifféremment toute espèce de gonflement et de tumeur. Ce n'est qu'assez longtemps après Hippocrate que les médecins commencèrent à en particulariser la signification, et à la restreindre aux intumescences indolentes et molles, ainsi que nous l'apprend Galien dans ses *Commentaires sur les aphorismes*, sect. IV, aph. 34.)

C. *Ascite :* Hydropisie constituée par un épanchement de sérosité dans la cavité du péritoine. L'ascite fera ci-après le sujet de l'article III.

D. *Hydrothorax :* Hydropisie de la cavité pleurale. L'hydrothorax fera le sujet de l'article IV.

E. *Hydropneumonie :* Hydropisie interstitielle, ou, comme on le dit communément d'après Laënnec, Œdème du poumon ; ce sera le sujet de l'article V.

F. *Hydropéricarde :* Hydropisie du péricarde ; avais-je besoin de le dire, puisque le mot se définit de lui-même (880) ? L'hydropéricarde sera le sujet de l'article VI.

G. *Hydrocéphale :* Genre d'hydropisie constitué, soit par un épanchement de sérosité dans la grande cavité de l'arachnoïde ou dans les ventricules cérébraux, soit par un excès d'infiltration séreuse dans la pie-mère, ou dans le parenchyme même de l'encéphale (*Œdème encéphalique* des auteurs). Tous ces cas se ressemblent beaucoup, tant par leurs symptômes que par leur extrême gravité. C'est là ce qu'il faut nommer l'hydrocéphale interue, si l'on veut continuer de qualifier d'hydrocéphale externe ce qu'il serait bien plus simple et bien plus naturel de nommer œdème du cuir chevelu ou œdème péricrânien. Quant à nous, toujours est-il que nous excluons formellement du genre ici en question une affection aussi peu sérieuse que cet œdème-là, et qui n'a véritablement rien de commun avec les divers cas que nous venons d'embrasser sous la dénomination d'hydrocéphale. Ainsi entendue, l'hydrocéphale fera le sujet de l'article VII.

H. *Hydrorachis :* Hydropisie du canal rachidien. La science ne possède de connaissances réelles, de données positives, que sur le compte de l'hydrorachis congénial, et qui, en complication avec l'anomalie communément désignée sous le nom de *Spina bifida* (fissure spinale, de M. Isidore Geoffroy-Saint-Hilaire, *op. cit.* (24), IIe partie, livre IV, chap. 5), forme une sorte de tumeur herniaire à travers cette fente plus ou moins monstrueuse de la colonne vertébrale. Or, l'étude du *Spina bifida* est échue en partage à mon collaborateur ; c'est donc à la *Pathologie chirurgicale* que le lecteur doit avoir recours pour s'instruire complétement sur ce vice de conformation. Quant à parler de l'hydrorachis simple, et qui peut, je n'en doute pas pour ma part, survenir accidentellement aux divers âges de la vie, nous n'aurions là-dessus que des hypothèses et des conjectures à émettre. Autant vaut nous en abstenir. En vérité, une question si obscure, ou, pour mieux dire, si complétement ignorée, n'a pas droit d'avoir son article dans le présent chapitre.

I. *Hydrocèle :* Hydropisie de la tunique vaginale. Genre appartenant, de plein droit et en toute évidence, à la *Pathologie chirurgicale*, où il sera étudié en temps et lieu.